ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prêts bonifiés

Question écrite n° 120469

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le rapport public annuel de la Cour des comptes paru en février 2007. La Cour des comptes évoque notamment le système des prêts bonifiés à l'agriculture sur lequel elle s'est déjà penchée à plusieurs reprises. Elle continue à le considérer comme insatisfaisant et souligne que son organisation et les lourdeurs de son fonctionnement la conduisent à s'interroger sur la pérennité de ce régime de prêts qui s'additionne, selon elle, à d'autres aides en faveur de l'installation et de la modernisation des exploitations agricoles. La Cour des comptes suggère le remplacement du système des prêts bonifiés à l'agriculture par un accroissement des aides directes existantes. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette partie du rapport de la Cour des comptes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître l'avis du ministère de l'agriculture et de la pêche sur le rapport de la Cour des comptes relatif aux prêts bonifiés. La politique d'aide à l'investissement sous forme de prêts bonifiés concerne l'une des grandes priorités du ministère de l'agriculture et de la pêche qui est l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Cette installation implique quasi systématiquement un endettement de leur part, ce qui rend l'aide de l'État sous forme de prise en charge d'une partie des intérêts d'emprunt particulièrement utile, pertinente et efficace. Outre les prêts à moyen terme pour jeunes agriculteurs, ceux à destination des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) constituent également un moyen efficace de soutenir l'investissement du secteur agricole. C'est pourquoi cette catégorie de prêts bonifiés n'est pas à remettre en cause, même si une liste plus ciblée des investissements éligibles a été établie. Les prêts consécutifs à des aléas de production (calamités agricoles, consolidation et trésorerie) permettent aux exploitations de surmonter plus facilement les difficultés climatiques et conjoncturelles. Ils restent donc nécessaires. Cela étant, les observations de la Cour des comptes ont conduit à une réduction progressive des prêts bonifiés destinés à la modernisation des équipements au profit d'une montée en puissance de dispositifs d'aides directes, telles que le plan de modernisation des bâtiments d'élevage ou le plan végétal environnemental.

Données clés

Auteur : M. Daniel Boisserie
Circonscription : Haute-Vienne (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 120469
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2547

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE120469

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4410